

ORDRE DU JOUR
Conseil Communautaire du 17 mars 2011

I Adoption du procès verbal de la réunion du 2 décembre 2010

II Débat d'Orientations Budgétaires

III Délibérations

Administration Générale

11-01 Installation des représentants de la Commune de Lamarque au Conseil Communautaire

11-02 : Désignation des Groupes de Travail – Modification – Décision

- Cussac : les représentants de la Commune

au GT Finances :

◦ Titulaires : Marie-Christine SEGUIN et Jean-Luc NABET

au GT Évaluation des charges :

◦ Titulaires : Marie-Christine SEGUIN et Jean-Luc NABET

- Labarde : les représentants de la Commune

au GT Habitat/PLH :

◦ Titulaires : Nedo RASO et Yohann BARES

◦ Suppléant : Matthieu FONMARTY

au GT Développement économique :

◦ Titulaires : Vincent LEGALLAIS et Armelle MEYRES

◦ Suppléant : Marie-Christine BARTHELEMY

au GT Voirie :

◦ Titulaires : Yohann BARES et Gil PILONORD

◦ Suppléant : Nedo RASO

- Lamarque

au GT Aménagement des sites naturels/valorisation des marais/Chemins de randonnée :

◦ Titulaires : Alain DUVIALARD et Michel SEGUIN

◦ Suppléant : Gérard COURTOIS

au GT Voirie :

◦ Titulaires : Michel SEGUIN et Carmen SANCHEZ

◦ Suppléant : Stéphane HARDOUIN

au GT Sécurité :

◦ Titulaires : Gérard COURTOIS et Cédric RONDEL

◦ Suppléant : Philippe GARBAY

11-03 : Modification des statuts – Décision

Le Groupe de réflexion « plateforme gérontologique » a lancé avec le concours de la MSA un diagnostic, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, à destination de la population vieillissante et des aidants. Préalablement à cette enquête, un premier besoin s'est fait jour, pour certaines Communes, le portage des repas à domicile.

Il est donc proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes et d'ajouter un alinéa 14 à l'article 3 « objet de la Communauté » du Titre I, au titre « des compétences autres ».

11-04 : Achat de terrain à MACAU — Décision

Il est proposé que la Communauté de Communes acquière la partie de la parcelle cadastrée AO 63 d'une superficie de 3 828 m² ainsi que la surface nécessaire à la réalisation du parc de stationnement public, 173 m² ainsi que les délaissés de terrain nécessaires à l'aménagement des voies de circulation extérieures à la gendarmerie qui relèvent, à ce jour, du domaine communal (570 m²).

11-05 : Système d'Informations Géographiques – Avenant n°3– Autorisation de signer – Décision

La Société ETDE Centre Gironde souhaite bénéficier du cadastre numérisé et apporter sa contribution au document.

Ressources Humaines

11-06 : Tableau des effectifs – Modification – Décision

Un agent Technicien Supérieur Territorial a été reçu au concours d'Ingénieur Territorial. Il est proposé de le nommer au 1^{er} avril. Il est proposé d'ouvrir au Tableau des effectifs un poste d'Ingénieur et de fermer le poste de Technicien supérieur.

L'adjoint au Chef de service de la police recruté est un brigadier chef principal. Il convient de fermer le poste de brigadier et de chef de police.

Suite à la démission de la personne recrutée pour pallier le départ à la retraite d'une de nos puéricultrices, au regard de l'absence de candidates de ce grade au niveau national, il est proposé de recruter une infirmière non titulaire.

11-07 : Mise à disposition d'une Attachée Territoriale – Convention – Adoption

Dans le cadre du renforcement des Services de la CdC et en particulier des Ressources Humaines, il est proposé la mise à disposition par la Commune d'Arsac d'un Attaché Territorial à temps partiel. Il est nécessaire pour rembourser les frais afférents à cette mise à disposition de passer une convention.

11-08 : Régime Indemnitaires – Modification – Décision

Il est proposé d'annuler les délibérations :

- du 9 décembre 2004 relative à la mise en place du régime indemnitaire,*
- n° 05-05 du 10 mars 2005,*
- n° 05-50 du 7 juillet 2005,*
- n° 05-76 du 17 novembre 2005,*
- n° 07-28 du 28 juin 2007,*
- n° 10-03 du 28 janvier 2010,*
- n° 10-43 du 24 juin 2010,*

Il est proposé au Conseil Communautaire une délibération cadre reprenant l'ensemble du régime indemnitaire, au regard des textes en vigueur, sans pour autant modifier les règles, actuellement appliquées au personnel communautaire.

Développement économique/S.C.O.T./Nouvelles compétences

11-09 : Terrain ZA Chagneau à Arsac – Vente d'une parcelle à la Société Civile Immobilière Solum Entrepôts– Décision

*La Communauté de Communes a acquis auprès de M.Porcheron un terrain cadastré AT 816, d'une superficie de 12 442 m², sur la Zone d'Activités de Chagneau (Arsac).
Il est proposé de céder le lot D de 2000 m² issu de la division de la parcelle AT 816 située dans la zone d'activités de Chagneau à la SCI Solum Entrepôts, pour un montant de 60 000 €, soit 30 € HT le m².*

Jeunesse

11-10 : Accueil d'un enfant handicapé dans un ALSH de la Communauté de Communes La Médullienne – Participation aux frais - Décision

Par délibération 10-64, il avait été décidé la prise en charge d'un enfant handicapé (9 ans) résidant à Cussac Fort Médoc est scolarisé dans la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'école de Castelnaud, par décision de l'Inspection Académique. Cet enfant fréquente l'A.L.S.H. géré par la Communauté de Communes La Médullienne. En raison de l'aggravation de sa dépendance, il est nécessaire de lui affecter un animateur supplémentaire « dédié » dont le coût annuel est pris en charge par le Conseil Général et les Communautés de Communes Médoc Estuaire et Médullienne. Il est proposé de reconduire cette prise en charge.

11-11 : Convention entre la Communauté de Communes et le SIVOM du Haut Médoc – Autorisation de signer

Un nouveau contrat d'affermage a été signé par le SIVOM du Haut Médoc. Il a débuté le 1^{er} septembre 2010 et prendra fin le 31 août 2013.

Il est proposé de reconduire la convention qui existait, d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée

11-12 : Installation d'un stand commercial sur le Port de Lamarque – redevance – décision
Monsieur et Madame Housti ont le projet d'installer un stand de vente de produits médocains sur le Port de Lamarque.

Il est proposé d'autoriser l'installation de ce stand dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire moyennant une redevance de 12 € par m² occupé.

Voirie

11-13 : Programme voirie – travaux 2011 – Adoption – affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre

Il est proposé la tranche 2011 du programme de voirie, tel que défini ci-dessous :

- Chemin du camp (LUDON MEDOC et LE PIAN MEDOC)
- Rue des résiniers et rue des écureuils (LUDON MEDOC)
- Route de Lagunegrand et route des Doumens (MARGAUX)
- Chemin de Ladie (MACAU et LUDON-MEDOC)
- Chemin de Malleret (PIAN-MEDOC)

Environnement

11-14 : Déchèteries – Mise en place de la facturation des apports des professionnels – Décision

Dans le cadre de ses compétences, la CdC a obligation de collecter les déchets des ménages mais n'a aucune obligation vis-à-vis des autres producteurs. Au vu des quantités en croissante augmentation des apports de déchets professionnels dans les déchèteries, la CdC se doit de rétablir un équilibre dans l'utilisation du service afin de ne pas faire supporter aux particuliers le coût de collecte et traitement de ces déchets. L'accès aux déchèteries sera donc règlementé pour les professionnels avec facturation des apports de déchets issus de leurs activités.

11-15 : Déchèteries – Modification des heures d'ouverture et renfort du gardiennage sur Arzac - Avenant n°1 au contrat – Décision

La mission réalisée par le bureau d'études ABBD a mis en évidence :

↳ une forte fréquentation de la déchèterie d'Arzac et les difficultés de gestion qui en découlent (contrôles lacunaires des apports des usagers et des badges d'accès, difficultés de maintien de la propreté du site, etc.) ;

↳ une large amplitude horaire d'ouverture des déchèteries et un taux de fréquentation faible sur certaines plages horaires : 8h-9h/18h-19h.

De plus, la mise en place de la tarification des dépôts des professionnels en juin 2011 va augmenter les difficultés de gestion sur la déchèterie d'Arzac.

C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer le gardiennage sur la déchèterie d'Arzac et modifier les horaires d'ouverture des deux déchèteries.

11-16 : Déchèteries – Modification du règlement intérieur – Adoption

En raison des modifications des horaires d'ouverture des déchèteries, du renfort du gardiennage sur la déchèterie d'Arzac et de la mise en place de la tarification des apports des professionnels, il est nécessaire de remettre à jour le règlement intérieur en vigueur sur ces installations..

Finances/Évaluation des charges

11-17 : Dépenses d'investissement - Autorisation de paiement avant le vote du budget primitif 2011

Afin de pouvoir engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget, il vous est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20 et 21 du budget primitif,

- soit un montant maximum de $3\,375\,260 / 4 = 843\,815$ €

se répartissant comme suit :

◦ au chapitre 20 : $258\,741,00 / 4 = 64\,685,25$ €,

◦ au chapitre 21 : $3\,116\,519,00 / 4 = 779\,129,75$ €

11-18 Création régie facturation des professionnels en déchèteries – Décision

La mise en place de la facturation des dépôts de déchets des professionnels en déchèteries nécessite la création d'une régie de recettes pour encaisser les sommes relatives à l'achat des cartes prépayées. Monsieur le Percepteur de Pauillac a été consulté et a donné son accord à la création de cette régie de recettes.

11-19 : Extension des locaux administratifs de la Communauté de Communes – Choix de l'entreprise Lot n°2 – Décision

En raison de l'évolution des activités de la Communauté de Communes, l'extension du bâtiment en construction, dans les années à venir, était prévue en rez-de-chaussée, en allant vers le groupe scolaire.

Afin de conserver une homogénéité architecturale, il paraît préférable de prévoir cette extension par l'ajout d'un étage sur le bâtiment en construction.

Cette modification a entraîné la nécessité d'annuler le lot n°2 : charpente métallique

Les trois entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offres initial :

- SOCOMAR
- DEGAS
- RAMOS et fils

ont donc été consultées, pour nous faire part de leurs propositions.

C'est la Société SOCOMAR qui a présenté la meilleure offre :

- 17 650 € Hors Taxe, soit 21 109,40 € Toutes Taxes Comprises

11-20 : Marché d'extension des locaux de la Communauté de Communes – Avenants – Décision

Comme cela a été indiqué dans la délibération précédente des modifications ont dû être apportées au projet original. Dans la mesure où il est prévu, pour une extension future, la création d'un étage, il a fallu affiner l'étude de sols initiale.

Enfin, depuis mars 2010, les activités des services de la CdC évoluent, il a donc fallu revoir la distribution des bureaux.

Plusieurs avenants ont donc été proposés ce jour à la Commission d'Appel d'Offres :

Lot 1 (gros œuvre) : Entreprise BENABEN

- Avenant n°1 : 28 791,40 € HT 34 434,51 € TTC

Lot 4 (menuiserie alu) : Entreprise LAROZA

- Avenant n°1 : 906 € HT 1 083,56 € TTC

Lot 5 (menuiserie bois) : Entreprise JUSTE

- Avenant n°1 : 17 248 € HT 20 628,61,61 € TTC

Lot 9 (chauffage, traitement d'air) : Entreprise EOLE

- Avenant n°1 : 1 006,87 € HT 1 204,22 € TTC

11-21 : Commune de Ludon Médoc – Locaux de l'A.L.S.H. maternel – Demande de subvention à la CAF – Décision

Parallèlement à l'évolution des effectifs d'enfants scolarisés sur la Commune de Ludon Médoc, les locaux mis à disposition pour l'A.L.S.H. maternel ne permettent plus de répondre aux demandes des familles. Il est donc envisagé l'extension de l'école maternelle par la création d'une nouvelle salle de restaurant scolaire et la mise à disposition de l'A.L.S.H. de l'ancienne salle rendue disponible.

Il vous est donc proposé au titre des compétences transférées que Monsieur le Président sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention d'investissement pour ce projet et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

IV Décisions au titre de la délibération 08-22 du 17 avril 2008

- 2010-41 Régie de recette tourisme
- 2011-01 Convention de prestation de service avec la Compagnie Pas Folle la Guêpe
- 2011-02 Convention de prestation de service avec Mme MOINEAU-LE LAGADEC
- 2011-03 Convention de prestation de service avec l'association Brun de Ciel
- 2011-04 Convention de prestation de service avec Mme RAUZY
- 2011-05 Actions jeunes – Mini séjour ski
- 2011-06 Convention de prestation de service avec Loc sport
- 2011-07 Convention de prestation de service avec LDA33
- 2011-08 Convention de prestation de service avec Techni Cuisine
- 2011-09 Convention de prestation de service avec Amboile Services
- 2011-10 Convention de prestation de service avec Amboile Services
- 2011-11 Convention de prestation de service avec M.PASSICOS
- 2011-12 Convention de prestation de service avec M.PASSICOS
- 2011-13 Convention de prestation de service avec Mme RAUZY

V Communication

Présentation du site Internet de la Communauté de Communes